

1981/77. Tendances et principaux problèmes, notamment en ce qui concerne les métaux rares, en particulier le tantale, le niobium (colombium) et le lithium

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LIX), du 25 juillet 1975, sur les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Rappelant que les questions ayant trait aux matières premières des industries du cuivre, du nickel, du chrome, du molybdène, du cobalt, du vanadium, des phosphates et de la potasse ont été examinées lors de précédentes sessions du Comité des ressources naturelles,

Réaffirmant que le Comité des ressources naturelles devrait continuer à examiner les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles de certains minéraux et métaux,

Prie le Secrétaire général d'établir, en vue de la soumettre au Comité des ressources naturelles à sa huitième session, un rapport évaluant les perspectives de mise en valeur des métaux rares, eu égard en particulier au tantale, au niobium (colombium) et au lithium et en accordant une attention spéciale aux mesures qui pourraient être prises dans les pays en développement pour accroître la prospection et la production de ces métaux.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/78. Etude des investissements prévus dans la mise en valeur des ressources minérales

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LIX), du 25 juillet 1975, sur les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Considérant que l'investissement continu dans la prospection des ressources minérales et dans les nouvelles mines et usines de traitement est d'une grande importance pour le développement du secteur des minéraux de tous les pays, en particulier des pays en développement, et pour assurer un approvisionnement ininterrompu en matières premières minérales essentielles,

Conscient de ce que, malgré son importance pour les décisions de politique générale prises par les gouvernements, l'information sur les investissements prévus et sur leur répartition régionale n'est pas dûment accessible à la plupart des pays en développement ou bien est souvent peu sûre et insuffisamment détaillée,

Reconnaissant que dans bien des cas les informations sur l'exécution effective des programmes de prospection et la mise en place d'une capacité nouvelle ne sont pas aisément disponibles,

Prie le Secrétaire général de préparer pour le Comité des ressources naturelles à sa huitième session un rapport analysant les investissements prévus et les investissements réellement effectués dans les principales industries minérales, eu égard en particulier à la répartition régionale de la prospection et de la mise en valeur des ressources

minérales, et accordant une attention spéciale aux mesures qui pourraient être prises pour aider les pays en développement à renforcer leur capacité de faire face rapidement à des situations changeantes et d'établir et appliquer des politiques efficaces de mise en valeur des ressources minérales.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/79. Existence et disponibilité de certains produits minéraux: phosphates et potasse

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LX), du 25 juillet 1975, concernant les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Considérant qu'un certain nombre de pays en développement s'intéressent à une évaluation de la situation en ce qui concerne la prospection et l'exploitation des matières premières locales utilisables pour la production d'engrais, en particulier les phosphates, et notant les recommandations et conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Existence et disponibilité de certains produits minéraux: roches phosphatées et potasse »¹¹⁴,

Tenant compte des travaux concernant les engrais entrepris par d'autres organismes des Nations Unies dans le secteur des engrais, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que du projet de recherche du Programme international de corrélation géologique concernant les ressources en phosphates,

1. *Prie le Secrétaire général d'établir pour la huitième session du Comité des ressources naturelles un rapport déterminant les nouveaux sites qui pourraient se prêter dans les pays en développement à la prospection de phosphates et de potasse, à l'aide, le cas échéant, des techniques avancées, sur la base des données géologiques disponibles;*

2. *Prie le Secrétaire général de prêter son concours pour l'évaluation, sur la base des données disponibles, des gisements connus ou récemment découverts, en tenant compte: a) de la nécessité d'utiliser les minerais à faible teneur et d'exploiter les sources locales de matières premières pour la fabrication d'engrais; b) des avantages économiques qu'offre l'application directe du phosphate brut dans l'agriculture; et c) de la nécessité d'une mise à jour des données concernant l'existence dans l'avenir de ces ressources non renouvelables;*

3. *Prie le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies intéressés, d'examiner la possibilité d'organiser certaines activités, notamment des séminaires et des voyages d'étude, pour aider les pays en développement à identifier et par la suite à évaluer, des points de vue technique et économique, les ressources qu'ils possèdent en matières pre-*

¹¹⁴ *Ibid.*

nières se prêtant à la fabrication d'engrais, eu égard en particulier aux techniques convenant aux conditions climatiques et à l'infrastructure de ces pays et en vue d'améliorer la circulation de l'information et le transfert de technologie à destination de ces pays;

4. *Prie* le Secrétaire général de rechercher toutes les sources de financement possibles pour ces activités;

5. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité des ressources naturelles, à sa huitième session, un rapport sur les progrès réalisés sur ces questions.

41^e séance plénière
24 juillet 1981

1981/80. Mise en valeur des ressources en eau

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 34/191 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979, dans laquelle l'Assemblée priait le Comité des ressources naturelles de passer en revue, au cours des années 80, les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata ¹¹⁵,

Tenant compte des dispositions de la résolution 35/18 de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1980, dans laquelle l'Assemblée proclamait la période 1981-1990 Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et décidait d'effectuer lors de sa quarantième session un examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Décennie,

Ayant à l'esprit la résolution 25 relative à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, adoptée le 30 juillet 1980 par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix ¹¹⁶,

Reconnaissant que l'accès à un approvisionnement adéquat en eau salubre a des incidences non seulement sur la santé mais aussi sur le développement général, et notamment sur la productivité humaine, les cultures, la production animale, la petite industrie et la croissance économique globale,

Rappelant ses résolutions 1979/67, 1979/68 et 1979/70, du 3 août 1979, concernant les activités complémentaires destinées à assurer l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata,

Réaffirmant l'importance des dispositions du Plan d'action pour assurer la mise en valeur accélérée et la gestion rationnelle des ressources en eau en vue d'accroître le bien-être économique et social de l'humanité,

Profondément préoccupé par le fait que les gouvernements des pays en développement continuent à se heurter à de sérieux obstacles dans la mise en valeur de leurs

ressources en eau, notamment le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'insuffisance des ressources financières, les carences des structures institutionnelles et juridiques et la pénurie de matériel,

Considérant que la plupart des gouvernements des pays en développement ont exprimé l'avis qu'une coopération bilatérale et multilatérale, prenant notamment la forme d'octroi de bourses de perfectionnement, d'assistance financière et de fourniture de matériel et de services consultatifs techniques serait utile pour surmonter les obstacles susmentionnés,

Prenant acte des trois rapports établis par le Secrétaire général, en consultation avec le Comité administratif de coordination, intitulés: « Etat actuel des activités de mise en valeur des ressources en eau: progrès et perspectives depuis la Conférence des Nations Unies sur l'eau » ¹¹⁷, « Progrès et perspectives dans le domaine des politiques, de la planification, de la législation et des arrangements institutionnels concernant les ressources en eau: propositions relatives à l'organisation de missions pluridisciplinaires » ¹¹⁸ et « Activités présentes et futures du système des Nations Unies en matière de mise en valeur des ressources en eau » ¹¹⁹,

I. — PLANIFICATION, FORMULATION DES POLITIQUES, LÉGISLATION ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE COORDINATION DES ORGANISMES NATIONAUX RESPONSABLES DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU

1. *Rappelle* l'importance des dispositions de la section D du Plan d'action de Mar del Plata et demande aux gouvernements qui ne l'ont pas déjà fait de formuler une politique nationale de l'eau qui permette d'harmoniser leurs plans de mise en valeur de leurs ressources en eau dans le cadre de la planification de leur développement économique national et de poursuivre l'étude des objectifs et méthodes de planification;

2. *Prie instamment* les gouvernements d'intensifier leurs efforts en vue de formuler ou de mettre à jour, selon le cas, la législation relative à l'eau, en tenant compte de l'expérience d'autres pays qui peut être applicable chez eux;

3. *Réaffirme* qu'il est important de coordonner les ressources en eau au niveau national comme aux niveaux régional et local si l'on veut assurer une planification rationnelle et globale de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eaux nationales;

4. *Approuve* la proposition d'organiser des missions consultatives interdisciplinaires composées d'experts des divers organismes des Nations Unies pour fournir une assistance technique aux gouvernements qui en font la demande, conformément à leurs besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne la formulation de politiques globales de l'eau, la mise en place de dispositifs législatifs et administratifs appropriés et l'élaboration de plans directeurs nationaux, étant entendu que ces missions seront organisées conformément aux directives énoncées au paragraphe 87 du rapport du Comité des

¹¹⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.77.II.A.12), chap. I^{er}.

¹¹⁶ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I^{er}, sect. B.

¹¹⁷ E/C.7/117.

¹¹⁸ E/C.7/118.

¹¹⁹ E/C.7/120.